



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2022 À 18H30

Salle du conseil – Hôtel de ville

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire,
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON,
MM. Jean-Jacques LOUVEL, Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Adjoints,
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY,
Mme Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Pierre BOIMARE, Mme Véronique FLANDRE,
M. Richard DENOUN, Mme Sylvie DELÉPINE, M. Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

Mme Christine LAVACRY qui a donné procuration à Mme Audrey LAVACRY ;
M. Jean-Luc VINCENT qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL ;
Mme Sylvie HÉLOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE ;
Mme Liseline DAILLY-LAVOINE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES ;
M. Sébastien PLANCHE, qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR.

Étaient absents :

Mme Florence CAILLEUX ;
M. Harold DUBUISSON.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Audrey LAVACRY a été nommée Secrétaire de Séance et Mme Christine RUELLOUX comme auxiliaire de séance.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020

Acté

II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Acté

III] DÉLIBÉRATIONS

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

RÉVISION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES ATTRIBUTAIRES DES RESTOBOX – ANNÉE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RÉVISE la redevance annuelle** due selon l'indice des loyers commerciaux par référence à l'indice des 3^e trimestres 2020 et 2021 ;
- **FIXE la redevance** due au titre de l'année 2022 à **8 276,58 €** ;
- **PREND ACTE** que l'évolution de la redevance s'établit à 3.46 % ;
- **AUTORISE M. le Maire**, ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.04.2022 ET AU 01.05.2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2022 comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	Temps complet	-1/+1	-1/+1
Rédacteur	B	Temps complet	-1	-1
Sous-total			-1	-1
FILIÈRE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	Temps complet Temps non complet (32/35 ^e) t	+1 +1 (+ 0.91 ETP)	+1
Sous-total			+2 (+1.91 ETP)	+1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE				
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	Temps complet	+1	+1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{re} classe	C	Temps complet	-1	-1
Sous-total			0	0
FILIÈRE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	C	Temps non complet (32/35 ^e)	-1 (-0.91 ETP)	-1 (-0.91 ETP)
Sous-total			-1 (-0.91 ETP)	-1 (-0.91 ETP)
Total général				-1 (-0.91 ETP)

- ADOPTE la modification du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2022 comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	Temps complet	-1	-1
		Temps non complet (32/35 ^e) t	-1 (-0.91 ETP)	
Total général			-2 (-1.91 ETP)	-1

- o **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

4.5 RÉGIME INDEMNITAIRE

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) – INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTION ET D'EXPERTISE (I.F.S.E.) & COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- o **DÉCIDE** des modalités d'attribution du R.I.F.S.E.E.P. à compter du 1^{er} avril 2022 et ainsi adopter les dispositions ;
- o **DÉCIDE** de maintenir les montants des primes et indemnités versées aux agents relevant de cadres d'emplois non encore transposés, non concernés ou encore exclus de ce dispositif et de leur appliquer les mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- o **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

7- FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET PRIMITIF 2022 – LE TRÉPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- o **APPROUVE** l'équilibre du Budget Primitif principal de la Commune pour l'année 2022 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 036 977,36 €	17 036 977,36 €
INVESTISSEMENT	13 800 575,37 €	13 800 575,37 €
TOTAL	30 837 552,73 €	30 837 552,73 €

- **CHARGE** et **DONNE** au Maire tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2022.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

BUDGET PRIMITIF 2022 – CAMPING ET AIRES DE CAMPING-CARS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'équilibre du Budget Primitif du camping municipal et aires de camping-cars pour l'année 2022 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 077 880,02 €	1 077 880,02 €
INVESTISSEMENT	470 575,77 €	470 575,77 €
TOTAL	1 548 455,79 €	1 548 455,79 €

- **CHARGE** et **DONNE** au Maire tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2022. »

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

BUDGET PRIMITIF 2022 – PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'équilibre du Budget Primitif des parcs de stationnement pour l'année 2022 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	187 092,64 €	187 092,64 €
INVESTISSEMENT	186 565,98 €	186 565,98 €
TOTAL	373 658,62 €	373 658,62 €

- **CHARGE** et **DONNE** au Maire tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2022. »

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de faire une reprise sur provisions pour un montant de **200 000 €** pour :

Église 200 000€

La reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations s'effectuera sur l'article budgétaire 7816.

- **ACCEPTÉ** d'inscrire de nouvelles dotations pour provisions pour de futurs investissements, à savoir :

École LDM 550 000€

L'inscription de ces nouvelles dotations aux provisions s'effectuera sur l'article budgétaire 6816

Après reprise de certaines provisions et inscription de nouvelles dotations, le nouveau tableau des provisions s'établirait ainsi :

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – BÂTIMENTS COMMUNAUX			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	75 000,00		
2014	200 000,00		
2015		224 900,00	
TOTAL	275 000,00	224 900,00	50 100,00
DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – ÉCOLE LDM			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2021	200 000,00		
2022	550 000,00		
TOTAL	750 000,00		750 000,00
DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – ÉGLISE			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2021	200 000,00		
2022		200 000,00	
TOTAL	200 000,00	200 000,00	0,00

Nombre de membres	En exercice	27					
	Présents	20					
	Procurations	5					
	Votants	25					
	Nombre de suffrages exprimés	<table style="display: inline-table; border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 5px;">Pour :</td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> <tr> <td>Contre :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Abstention :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	Pour :	25	Contre :	0	Abstention :
Pour :	25						
Contre :	0						
Abstention :	0						

AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTITUE** des provisions telles que définies ci-après ;

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul (délibération 2021/022 du 11 mars 2021)	
Exercice	Montant total	Taux dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
RAR > 2 ans	58 444.23€	20%	11 689€

Provision déjà constituée			23 709€
Provision à constituer sur 2022			0€
Reprise sur provision 2021			12 020€

- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant, à reprendre une partie de la provision initiale à hauteur de 12 020€.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET CAMPING ET AIRES DE CAMPING-CARS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTITUE des provisions telles que définies ci-après ;**

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul (délibération 2021/022 du 11 mars 2021)	
Exercice	Montant total	Taux dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
RAR > 2 ans	4 198.01€	20%	840€
Provision déjà constituée			1 631€
Provision à constituer sur 2022			0€
Reprise sur provision 2021			791€

- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant, à reprendre une partie de la provision initiale à hauteur de 791€.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

7.2 FISCALITÉ

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** en 2022 les taux comme suit :
 - ✓ Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants : 20,11 %
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,89 %
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 40,87 %
- **AJUSTE le produit des contributions directes et des allocations compensatrices, après réception de l'état 1259 de notification des bases.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

- **APPROUVE** les subventions inscrites,
- **PROCÈDE** au versement des subventions de fonctionnement dès le vote du budget primitif,
- **PROCÈDE** au versement des subventions dites « conditionnelles » dès lors que l'animation sera réalisée.
 - Pour l'association Sensation Large : ne prennent pas part au vote : Messieurs Jean-Jacques LOUVEL, Christophe DUCHAUSSOY, Rachid CHELBI et Jean-Luc VINCENT

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	21	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	21
		Contre :	0
Abstention :		0	

- Pour l'association Centre social et culturel l'Ancrage : ne prennent pas part au vote : Madame Christine LAVACRY, Messieurs Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL et Rachid CHELBI

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	19	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	19
		Contre :	0
Abstention :		0	

- Pour l'AST Football : ne prend pas part au vote : Mademoiselle Audrey LAVACRY

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

- Pour l'UAST Comité directeur : ne prend pas part au vote : Madame Anne-Marie TRÉPÉ

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

- Pour les autres subventions :

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

SUBVENTION « ACTION UKRAINE – SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EFFECTUE un virement de 1500€ auprès de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger (DSFIPE), en précisant :**
 - Le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder,
 - Le pays ou la crise ciblé ; en l'espèce : « Action Ukraine – soutien aux victimes du conflit »,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6748 – subvention exceptionnelle -, du budget général de la commune.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES CHARLIE'S » - CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros au bénéfice de l'association « Les Charlie's » ;**
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6748 ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat établie entre la commune et ladite association ;
- **AUTORISE M. le Maire**, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout acte et tout document utile à l'exécution de cette décision.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

7.10 DIVERS

CAMPING MUNICIPAL – FORFAIT EMPLACEMENT – TARIF EXCEPTIONNEL ÉVÈNEMENT SPORTIF

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE à 25 euros le forfait emplacement pour le week-end du 8 au 10 avril 2022.**

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	5
	Votants	25
	Nombre de suffrages exprimés	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AJOUTE**, sur les zones 2 et 3, un abattement de 50% sur les tarifs des terrasses fermées, utilisées uniquement dans le cadre d'une exposition à caractère artistique : peinture, sculpture, excluant de fait les activités de restauration, ventes de boissons, etc ...

A. TERRASSES SIMPLES OUVERTES DONT L'EXPLOITATION N'UTILISE LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL QU'EN JOURNÉE

	1 ^{re} ZONE	2 ^e ZONE	3 ^e ZONE
FORFAIT ANNUEL	104,00 € le m ²	50,00 € le m ²	42,50 € le m ²
FORFAIT 9 MOIS	81,50 € le m ²	43,50 € le m ²	37,50 € le m ²
FORFAIT 6 MOIS	68,00 € le m ²	37,50 € le m ²	32,50 € le m ²
FORFAIT 3 MOIS (15/06- 15/09)	56,00 € le m ²	30,50 € le m ²	25,50 € le m ²

B. TERRASSES FERMÉES TYPE VERANDA PERMETTANT LA RÉSERVATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE JOUR COMME DE NUIT

	1 ^{re} ZONE	2 ^e ZONE	3 ^e ZONE
FORFAIT ANNUEL	191,50 € le m ²	80,50 € le m ²	69,00 € le m ²

Utilisation pour exposition à caractère artistique :

	1 ^{re} ZONE	2 ^e ZONE	3 ^e ZONE
FORFAIT ANNUEL	-	40.25 € le m ²	34,50 € le m ²

C. TERRASSES DÉLIMITÉES SEMI-RIGIDES PERMETTANT LA RÉSERVATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE JOUR COMME DE NUIT

(AUVENT, STORES, COUVERTURE...)

	1 ^{re} ZONE	2 ^e ZONE	3 ^e ZONE
FORFAIT ANNUEL	137,50 € le m ²	57,00 € le m ²	48,50 € le m ²

PS 1^{re} ZONE - COMMERCIALE :

LES COMMERCES DONT L'ADRESSE DE LA RAISON SOCIALE EST : QUAI FRANCOIS 1^{er} ET RAMPE NAPOLEON

2^e ZONE - TOURISTIQUE :

LES COMMERCES DONT L'ADRESSE DE LA RAISON SOCIALE EST : ESPLANADE LOUIS ARAGON, QUARTIER DES CORDIERS, RUE DE L'ANGUAINERIE, PLACE ET RUE DE L'HOTEL DE VILLE, RUE DE LA COMMUNE DE PARIS, QUARTIER GARE HAUTE DU FUNICULAIRE ET QUARTIER DE LA GARE

3^e ZONE - AUTRES QUARTIERS DU TRÉPORT

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tarifs applicables par jour et par m²

Manèges, jeux, ...	
du 01/01 au 14/06 et du 16/09 au 31/12	0,16
du 15/06 au 15/09	0,19
Mémodaille, télescopes, ou autres, ... < à 1m²	
du 01/01 au 31/12	1,11

Tarif applicable par jour

Vente à emporter : pizzas, ...	12,75
--------------------------------	-------

Tarif applicable à l'année et par m²

Marchands de moules	80,50
---------------------	-------

Tarif applicable au mois et par étal

Poissonniers	510,00
--------------	--------

Tarif applicable à l'année

Petit train touristique	310,00
-------------------------	--------

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.3 VOIRIE

DÉNOMINATION DE RUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉNOMME** : Impasse de la ferme Marcassin, la voie qui dessert le lotissement « Marcassin ».

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

QUESTIONS ORALES

La séance est levée à 19h31.

Le Maire,
Laurent JACOUES.

Compte-rendu affiché et publié le **18 MARS 2022**

